

Conditions Particulières location de serveurs virtuels

ARTICLE I. DÉFINITIONS

Pour l'application des présentes, le terme "DATAOUEST®" désigne toutes sociétés du groupe DATAOUEST® à savoir la SAS PPI Group, la SARL PPARFAIT ou la SARL Dataouest® center, le terme "Client" désigne toute personne physique ou morale qui souscrit un contrat de location de serveurs virtuels proposé par DATAOUEST®.

ARTICLE II. OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de vente DATAOUEST®, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles DATAOUEST® s'engage maintenir sur son Infrastructure le serveur privé virtuel du Client. Le Client reconnaît expressément que DATAOUEST® ne participe aucunement au sens des présentes à l'administration du Service du Client. Les présentes conditions particulières prévaudraient sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE III. MOYENS

Dans le cadre de la fourniture du Service, DATAOUEST® met à la disposition du Client un serveur privé disposant de ressources dédiées (partitions de disque dur) et des ressources (mémoire vive et processeur) correspondant au Serveur Hôte et partagées par les différents Serveurs privés virtuels installés sur ce dernier. En raison de la haute technicité du Service, DATAOUEST® ne saurait être soumis à ce titre qu'à une obligation de moyen.

ARTICLE IV. SUPPORT TECHNIQUE

Pour tout dysfonctionnement du Service relevant de la responsabilité de DATAOUEST®, Le Client dispose de la possibilité de contacter le service support mis en place par DATAOUEST® par mail à : support@dataouest.fr ou par téléphone au 02 33 57 27 01.

ARTICLE V. CONDITION DE REALISATION DES PRESTATIONS

DATAOUEST® met à la disposition du Client différentes configurations de Serveurs privés virtuels sur mesure en fonction des besoins du client.

A compter de la validation de sa commande par DATAOUEST®, DATAOUEST® adressera par courriel les codes d'accès permettant de se connecter au Serveur Privé Virtuel. DATAOUEST® rappelle également que tout Serveur Privé Virtuel loué auprès de DATAOUEST® bénéficie d'une adresse IP V4 fixe géolocalisée conformément à la localisation physique du Serveur Privé Virtuel. Le Serveur Hôte ainsi que le Serveur Privé Virtuel loué par le Client restent la propriété de DATAOUEST®.

Dans le cadre du présent contrat, le Client est seul administrateur de son Serveur Privé Virtuel, DATAOUEST® n'intervient en aucun cas dans l'administration du Serveur Privé Virtuel du Client.

Parallèlement, DATAOUEST® se charge de l'administration de l'Infrastructure matériel et réseau ainsi que de l'administration des Serveurs Hôtes la composant et sur lesquels sont installés les Serveurs Privés Virtuels des Clients.

Le Client confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires à assurer une administration correcte de son serveur virtuel proposé par DATAOUEST® mais également de réaliser la sauvegarde de ses données stockées sur le Service.

Le Client a la possibilité de souscrire à un contrat d'infogérance et/ou sauvegarde s'il souhaite que DATAOUEST® assure l'administration et/ou la sauvegarde de ses serveurs virtuels.

Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur le Serveur Privé Virtuel. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et DATAOUEST® ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du Serveur Privé Virtuel consécutif à ces installations.

DATAOUEST® se réserve la possibilité de filtrer certains ports jugés sensibles pour la préservation de l'Infrastructure. De même, le Client reconnaît que des limitations sur les flux UDP / ICMP sont mises en place.

Dans le cadre du Service, le Client dispose de la faculté de modifier la configuration de son Serveur Privé Virtuel selon ses besoins. Pour cela, il lui faut commander la configuration sur laquelle il souhaite basculer son Serveur Privé Virtuel en contactant le service commercial au 02 33 57 27 01 ou à servicecommercial@dataouest.fr.

Les modalités de facturation applicable au changement de configuration sont définies par l'article 11 des présentes.

DATAOUEST® se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités du Serveur Privé Virtuel afin de garantir la sécurité de son Infrastructure. DATAOUEST® informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages.

En cas d'utilisation anormale des ressources de l'Infrastructure engendrée par ce Service, DATAOUEST® se réserve le droit d'interrompre le serveur virtuel du Client d'après les dispositions prévues par l'article 7 des présentes.

Le Client s'engage à utiliser le Service en bonne intelligence.

ARTICLE VI. OBLIGATIONS DE DATAOUEST®

DATAOUEST® s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

DATAOUEST® s'engage à :

6.1 Maintenir en état de fonctionnement l'Infrastructure. En cas de défaillance de celle-ci, DATAOUEST® s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du Service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, DATAOUEST® en informe immédiatement le Client.

6.2 Assurer l'administration de l'Infrastructure DATAOUEST® et des Serveurs Hôtes.

6.3 Assurer une disponibilité du Serveur Privé Virtuel du Client. DATAOUEST® se réserve la possibilité

d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

6.4 Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Service par le Client sur demande d'intervention du Client.

6.5 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE VII. RESPONSABILITES DE DATAOUEST®

La responsabilité de DATAOUEST® ne pourra être recherchée en cas de :

- ▣ Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés.
- ▣ Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel DATAOUEST® n'a aucun pouvoir de contrôle.
- ▣ Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de DATAOUEST®.
- ▣ Arrêt du Service pour toute cause visée à l'article 5.
- ▣ Divulcation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.
- ▣ Détérioration de l'application.
- ▣ Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle.
- ▣ Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.
- ▣ Intervention d'un tiers non autorisé par le Client.
- ▣ Non-respect par le Client de ses propres obligations légales.

DATAOUEST® se réserve le droit d'interrompre ses services au Client, si le Service du Client constitue un danger pour le maintien de la sécurité de l'Infrastructure de DATAOUEST®, notamment en cas de piratage des Machines virtuelles du Client, de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou de l'utilisation anormale des ressources de l'Infrastructure sur laquelle le serveur virtuel du Client est mis en place.

DATAOUEST® informera auparavant, dans un délai raisonnable et dans la mesure du possible, le Client en lui indiquant la nature et la durée de l'intervention, afin de lui permettre de prendre ses dispositions. DATAOUEST® s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

Le Client sera prévenu au minimum 24h à l'avance de chaque maintenance planifiée au niveau de l'Infrastructure, par le biais du site DATAOUEST® et/ou de la liste de diffusion dédiée.

DATAOUEST® ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

DATAOUEST® ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le

monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

DATAOUEST® n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données du Client hébergé sur le serveur virtuel, à l'exclusion de la sauvegarde, assurée par DATAOUEST® dans le cadre du Service, mais qui ne saurait dispenser le Client d'effectuer une sauvegarde complète de ses données. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes. Pour cela le Client peut souscrire au contrat de sauvegarde.

DATAOUEST® ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation desdites données.

DATAOUEST® rappelle au Client que sauf disposition contraire, l'offre de serveur virtuel ne comprend ni de plan de continuité d'activité (PCA), ni de plan de reprise d'activité (PRA). En ce sens, il appartient au Client de mettre en place son PCA et/ou son PRA, il peut à ce titre mandater DATAOUEST® pour mettre en place un projet de PCA/PRA.

ARTICLE VIII. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

8.1 Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

8.2 Il est rappelé au Client que l'intervention de DATAOUEST® dans le cadre de la souscription d'un contrat portant sur le serveur virtuel se limite à la mise à disposition des ressources matérielles et réseau nécessaires au serveur virtuel. DATAOUEST® n'assume à ce titre que la location d'une Infrastructure spécialisée, sans aucune maîtrise du contenu des sites stockés sur le Service, de la relation contractuelle des éditeurs de ces sites avec leur hébergeur, ou encore des administrateurs des Machines Virtuelles mises en place.

Le Client est seul en charge de la gestion des données stockées sur le Service. Il lui appartient seul de prendre les mesures de sauvegarde requises pour garantir la continuité de son activité sauf si celui-ci a souscrit à l'option de sauvegarde DATAOUEST®.

Le Client est seul à avoir accès et à administrer les données stockées sur les espaces de stockage de ses Serveurs Virtuels. De ce fait il doit dès lors être considéré comme un hébergeur au sens de l'article 6.I.2 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, puisqu'il « assure, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ».

DATAOUEST® n'assume en ce sens que l'accès du Client à son Serveur Privé Virtuel lui permettant de stocker ses données et celles de ses clients.

Il appartient au Client de détenir et conserver, en application de l'article 6.II de la loi précitée et des

dispositions du décret n° 2011-219 du 25 février 2011, l'ensemble des données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire et ce pour une durée de 12 mois, sans que la responsabilité de DATAOUEST® puisse être à cet égard engagée.

Il appartient également au Client, en application de l'article 6.1.7 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, de mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance toute infraction constitutive d'apologie de crime contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de pornographie infantine, d'incitation à la violence, ainsi que d'atteinte à la dignité humaine, ou encore d'activités illégales de jeux d'argent. Enfin, l'attention du Client est attirée sur le fait qu'il doit apparaître en qualité d'hébergeur dans les mentions légales indiquées par ses cocontractants éditant un site Internet.

8.3 Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, licences, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, DATAOUEST® ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. Le Client s'interdit de mettre à disposition du public par l'intermédiaire des sites hébergés sur son Serveur Privé Virtuel, des fichiers, des liens de type hypertexte, ou des services débrideurs, newsgroup en violation notamment du droit d'auteur et/ou le droit de la propriété intellectuelle.

DATAOUEST® ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le Service et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du Service (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing...).

Dans ces hypothèses, DATAOUEST® se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels DATAOUEST® pourrait prétendre.

8.4 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni un (ou des) mot(s) de passe relatif(s) au Service. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précité(s).

Afin de maintenir le niveau de sécurité du Service du Client et de l'ensemble des Services présents sur son Infrastructure, DATAOUEST® s'engage à annoncer au

Client, par courrier électronique la disponibilité de mises à jour pouvant correspondre au Service du Client.

A défaut de mise à jour du Service par le Client, ou en présence d'un Service manifestement obsolète, DATAOUEST® se réserve le droit de limiter le Service du Client et d'en informer le Client.

De même, dans le cas où DATAOUEST® détecterait que le Service du Client est piraté, un courrier électronique pourra être envoyé au Client, l'invitant à agir promptement pour faire cesser le trouble ou l'activité anormale et ainsi permettre le maintien de l'intégrité du Service et de l'ensemble de l'Infrastructure. DATAOUEST® se réserve le droit de limiter le Service, jusqu'à la résolution du problème sous réserve que DATAOUEST® estime qu'une telle résolution est possible.

8.5 Le Client s'engage à ne pas envoyer de courriers électroniques non sollicités, ou SPAM, depuis son Service au sens notamment de l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques.

Le non-respect de cette clause est susceptible d'entraîner la suspension du Serveur Privé Virtuel à l'origine des envois de courriels non sollicités et/ou la résiliation du Contrat.

8.6 Le Client reconnaît que, pour des raisons de sécurité, certaines fonctionnalités et protocoles (tels qu'IRC ou l'échange de fichiers de pair à pair) sont susceptibles d'être soumis à des limitations à partir du Service. Les proxys ainsi que les services d'anonymisation sont fortement déconseillés à partir du Service.

8.7 Il appartient au Client d'utiliser le Service conformément aux dispositions des licences d'utilisation des différentes solutions intégrées de virtualisation. A défaut, DATAOUEST® se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

8.8 DATAOUEST® se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité à ces dispositions de l'utilisation du Service par le Client.

DATAOUEST® se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues dans les conditions générales de service de DATAOUEST®, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de DATAOUEST® et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

8.9 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux marques de DATAOUEST®, de ses partenaires ou des éditeurs tiers dont les solutions sont utilisées dans le cadre du Service. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par DATAOUEST®, ses partenaires ou les éditeurs tiers évoqués, DATAOUEST® en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le remboursement de ces sommes sera demandé au Client.

8.10 Le Client reconnaît que le développement de l'Interface de Virtualisation et ses mises à jour s'effectuent à la seule discrétion de DATAOUEST®, de ses partenaires et des éditeurs tiers dont les solutions sont utilisées dans le cadre du Service, et ce selon leur propre calendrier. Le Client pourra ainsi être amené à passer à une version

supérieure de l'Interface de Virtualisation afin de maintenir le bon fonctionnement du Service.

ARTICLE IX. MITIGATION

DATAOUEST® met en place une protection contre les attaques informatiques de type DOS et DDOS (Attaques par déni de service) et sous réserve qu'elles soient effectuées de manière massive. Cette fonctionnalité vise à permettre le maintien en fonctionnement du Service du Client pendant toute la durée de l'attaque.

9.1 Cette fonctionnalité consiste à vérifier le trafic à destination du Service du Client et provenant de l'extérieur du réseau DATAOUEST®. Le trafic qualifié d'illégitime est alors rejeté en amont de l'infrastructure du Client, permettant ainsi aux utilisateurs légitimes de pouvoir accéder aux applications proposées par le Client malgré l'attaque informatique.

Ces mesures de protection ne peuvent pas intervenir pour les attaques informatiques telles qu'injection SQL, Brute force, exploitation de failles de sécurité etc...

En raison de la très grande complexité du Service de protection, DATAOUEST® n'est soumis qu'à une obligation de moyen, il est possible que l'attaque ne soit pas détectée par les outils mis en place, et que les outils mis en place ne permettent pas le maintien en fonctionnement du Service.

9.2 En fonction de la nature de l'attaque et de sa complexité, DATAOUEST® procèdera à différents niveaux de protection du trafic afin de préserver son infrastructure et le Service du Client. La mitigation n'est activée qu'à compter de la détection de l'attaque par les outils de DATAOUEST®, et pour une durée minimale de 26 heures. Par conséquent jusqu'à l'activation de la mitigation, le Service supporte l'attaque de manière frontale ce qui peut entraîner son indisponibilité. Dès lors que l'attaque informatique est identifiée et que la mitigation est activée automatiquement, la mitigation ne pourra pas être désactivée jusqu'au terme du délai de 26 heures.

9.3 Pendant toute la durée de l'activation de la mitigation, DATAOUEST® ne peut garantir l'accessibilité des applications du client mais s'efforcera de limiter l'impact de cette attaque sur le Service du Client et sur l'Infrastructure de DATAOUEST®. Si malgré l'activation de la mitigation, l'attaque informatique est de nature à porter atteinte à l'intégrité des infrastructures DATAOUEST® ou aux autres clients DATAOUEST®, DATAOUEST® renforcera les mesures de protection ce qui peut entraîner une dégradation du Service du Client ou impacter sa disponibilité.

9.4 Enfin, il est possible qu'une partie du trafic généré par l'attaque informatique puisse ne pas être détectée par les équipements de DATAOUEST® et atteindre le Service du Client. L'efficacité de la mitigation dépend également de la configuration du Service du Client, à ce titre il appartient au Client de vérifier qu'il dispose de compétences nécessaires pour en assurer la bonne administration. Pour rappel, la mitigation ne dispense en aucun cas le Client de procéder à la sécurisation de son Service, de mettre en place des outils de sécurité (pare-feu...), de procéder régulièrement à la mise à jour de son système, sauvegarde

de ses données, ou encore de veiller à la sécurité de ses programmes informatiques (scripts, codes etc...).

ARTICLE X. DUREE DU CONTRAT ET RENOUELEMENT DU SERVICE

Le contrat est souscrit pour une durée déterminée d'un mois renouvelable chaque mois par tacite reconduction, sans durée minimum d'engagement. Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Client conformément aux dispositions de l'Article XII des présentes.

ARTICLE XI. TARIFS ET FACTURATION

11.1 Les tarifs applicables au Serveur Privé Virtuel sont disponibles sur demande. Ces tarifs sont exprimés Hors Taxes avec mention de TVA applicable, considérant que le Service est exclusivement destiné aux Professionnels. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par DATAOUEST® correspond au montant total à payer par le Client, sous réserve des services complémentaires ou soumis à variation selon le volume utilisé.

11.2 Tout mois commencé est dû et payable d'avance.

11.3 Le paiement correspondant au renouvellement du Service ne peut être effectué que par prélèvement automatique. Le renouvellement est effectué conformément aux dispositions des Conditions Générales de vente de DATAOUEST®.

11.4 Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par DATAOUEST®, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par DATAOUEST® de la demande de souscription au Service ou de son renouvellement.

11.5 Lors de sa souscription au Service, le Client devra s'acquitter des frais d'installation du Service ainsi que du tarif mensuel applicable et d'éventuelles ressources ou options souscrites parallèlement.

11.6 Le premier jour du mois civil en cours, DATAOUEST® vérifiera les ressources, options en cours de facturation et procèdera au renouvellement du Service sur la base de cette configuration.

11.7 La bande passante en sortie du Serveur Privé Virtuel est limitée à un débit maximum de données. Le Client peut s'il le souhaite souscrire une option permettant d'augmenter ce débit.

11.8 Avant la fin du mois en cours, DATAOUEST® pourra demander au Client de payer le montant de ses ressources, consommation et/ou options souscrites pendant le mois en cours, dès lors que leur montant total dépassera l'encours autorisé par DATAOUEST® pour le Client.

11.9 DATAOUEST® se réserve également la possibilité de demander au Client de verser un dépôt de garantie couvrant les consommations du Client, dès lors que DATAOUEST® l'estime nécessaire eu égard à l'utilisation du Service par le Client.

11.10 Tout défaut de paiement d'une facture correspondant à des ressources ou options facturées entraînera le droit pour DATAOUEST®, de bloquer tout nouveau service, toute commande de ressources ou option complémentaires et tout service en cours.

11.11 Le Client peut, s'il le désire, augmenter temporairement l'Espace de stockage de son Serveur Privé Virtuel. Ces fonctionnalités sont facturées au Client selon la base tarifaire applicable à la nouvelle configuration. Tout mois commencé est dû. Le Client est facturé à la fin du mois en cours par prélèvement pour toutes les modifications temporaires liées à son Datacenter Virtuel effectuées durant le mois.

11.12 Toute facture en attente de paiement et non payée au dixième jour du mois civil en cours, entraînera le droit pour DATAOUEST® de procéder à la suspension du Service concerné. En l'absence de paiement le 20ème jour du mois civil en cours pour toute facture émise au début du mois en cours, DATAOUEST® procédera à la suppression du Service concerné et à l'effacement des données qui y sont stockées.

ARTICLE XII. RETRACTATION, RESILIATION, SUSPENSION DE SERVICE

12.1 Par dérogation aux dispositions des conditions générales de service, les modalités de rétractation ne sont pas applicables au Service. DATAOUEST® rappelle en effet que le Service ne peut être souscrit que par des professionnels, ceux-ci ne pouvant se prévaloir des dispositions du Code de la consommation.

12.2 Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure.

12.3 Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par courrier envoi postal de la demande qui se trouve à l'adresse suivante DATAOUEST®, ZAC de la Croix Carrée, 40bis Rue Antoine Lavoisier, 50180 Agneaux.

12.4 Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 8 des présentes conditions particulières du Serveur Privé Virtuel et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des Services de DATAOUEST® et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les Services et l'Infrastructure de DATAOUEST® et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour DATAOUEST® de suspendre et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels DATAOUEST® pourrait prétendre.

12.5 Au terme de ce contrat, quel qu'en soit le motif, DATAOUEST® s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au Service du Client et présents sur son Infrastructure.

12.6 DATAOUEST® se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à la Charte de Déontologie sur le Site DATAOUEST®.

12.7 Le Service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de Service fourni par DATAOUEST® prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement.

12.8 En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

12.9 Le Client accepte par avance que DATAOUEST® effectue une restriction, limitation ou suspension du Service offert si DATAOUEST® reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.